

ARRIVE le

Association ENVIRONNEMENT LANCONNAIS

1 Place A. WOLFF

13680 LANCON-PROVENCE

MAIRIE DE LANCON
LA DIRECTION DES SERVICES COMMUNICATIFS

10 JAN.

Arrivée n°: 2012-00243

MAIRIE

A l'attention de Monsieur le Maire

13680 Lançon-Provence

Lançon, le 6 janvier 2012

Monsieur le Maire,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Association à vous présenter tous nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Suite à notre rencontre, notre association tient à vous faire part de sa préoccupation sur le sujet de la pollution des nappes souterraines à l'arsenic détectée depuis plusieurs mois.

Les derniers résultats de l'analyse menée par l'APAVE (rapport du 30 novembre 2011) à la demande de la SMA Vautubière montrent que certaines valeurs dépassent et atteignent parfois jusqu'à 10 fois le seuil maximum autorisé.

Nous pensons qu'une information préventive à la population disposant de puits dans le secteur concerné est indispensable. Quel est l'avis du juriste de la Commune sur le sujet ?

D'autre part, il semble important d'approfondir les recherches pour stopper la source de cette pollution. La Commune peut-elle envisager le traçage de l'eau polluée via les services d'un hydrogéologue ? Serait-il possible d'effectuer quelques prélèvements dans un/des puit(s) privé(s) ?

Nous comptons sur votre implication dans ce dossier afin de limiter au plus vite les possibles impacts néfastes de cette pollution sur la santé et sur le milieu environnant.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sentiments les meilleurs,



La Présidente

Laurence FAUGERE

ALLEINS - AURONS - BERRE L'ETANG - CITARLEVAL - EIGUIERES - LA BARBEN - LA FARE-LES-OLIVIERS - LAMANDON - LANÇON-DE-PROVENCE - MALLEMORT - PÉLISSANNE - ROGNAC - SAINT-CHAMAS - SALON-DE-PROVENCE - SÉNAS - VELAUX - VERNÈGUES

AGGLOPOLE
Provence



Communauté d'Agglomération

Salon - Etang de Berre - Durance

Mairie de LANÇON

17 FEV.

Arrivée n° : 2012-01462

Vu par GV

Monsieur Georges VIRLOGEUX
Maire de Lançon-Provence
Hôtel de ville
13680 LANÇON-PROVENCE

Salon-de-Provence, le 8 février 2012

*Dossier suivi par Cécile BARRIN
Tel : 04 90 44 57 90*

N/R.: AL/JMR/NM/CB/VC - 52-02-12

Objet : **qualité des eaux souterraines - DSP Vautubière**

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Pour information, nous vous prions de trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2012 émis par la DREAL relatif à l'affaire citée en objet..

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.



André LEONARD
Vice-Président d'Agglopoles Provence

P.J. : citées



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône
Subdivision d'Aix en Provence
Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - ZI Les Milles
440 rue Albert EINSTEIN
CS 50541
13594 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03
Tél. : 04 42 91 59 00
Fax : 04 42 38 92 55

Aix en Provence, le 30 JAN. 2012

Le Directeur Régional

à

Madame BARGIN
AGGLOPOLE PROVENCE
281, boulevard Maréchal Foch
BP. 274

13666 - SALON-de-PROVENCE

REÇU LE

03 FEV. 2012

DIRECTION COLLECTE ET
TRAITEMENT DECHETS MENAGERS

Affaire suivie par R. MOUNIER
Tél. direct : 04.42.91.59.01
E-mail : robert.mounier@developpement-durable.gouv.fr

RM/BB - 27-01-12
UT13 Aix-D-2011-049 - ICPE

GIDIC 64-02022-P1

OBJET : Point technique sur le suivi des eaux souterraines

Madame,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de la réunion sur la surveillance des eaux souterraines au droit du site exploité par SMA Vautubière à LA FARE-les-OLIVIERS.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation,
L'Adjoint au Chef de l'UT 13



R. MOUNIER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JANVIER 2012 CSDND LA VAUTUBIERE

Objet :

Point technique sur le suivi des eaux souterraines.

Présents :

M. Mounier, DREAL PACA
M. Rapezzi, SMAV
M. Vesperini, SMAV
M. Faucon, BE CFERM
M. Méou, Agglopoie Provence
Mme Bargin, Agglopoie Provence
M. Bozonat, BE SETIS
M. Brante, entreprise de forage Brante

Contexte et objectifs :

Depuis fin 2010, les résultats d'analyses des eaux souterraines au droit du site montrent une qualité fortement dégradée de ces eaux.

L'objectif de cette réunion était de faire un point technique sur la problématique du suivi de la qualité des eaux souterraines autour du site.

Il s'agissait en particulier de définir les mesures à mettre en œuvre pour améliorer ce suivi, en particulier :

- élargir les analyses à des points de prélèvement existants à proximité du site ;
- définir l'emplacement d'un piézomètre supplémentaire pour une meilleure visibilité du sens de circulation de la nappe et de la propagation éventuelle de la pollution ;
- tenter de déterminer l'origine de la pollution observée.

Mesures retenues :

Suite aux divers échanges techniques, l'exploitant devra mettre en œuvre les mesures suivantes :

1. Analyse de l'eau de la source « Calissanne »

Fréquences :

Un premier prélèvement devra avoir lieu dans les 15 jours après réception des paramètres à analyser.

Un deuxième prélèvement aura lieu dans les 15 jours suivant un fort épisode pluvieux (pluviométrie aux alentours de 50 mm) et après accord de le DREAL et de l'Agglopoie sur le niveau de pluviométrie retenu.

La fréquence des prélèvements à suivre sera définie en fonction de ces premiers résultats.

Echantillonnage :

Au moins 2, voire 3 échantillons seront prélevés : 1 pour analyses, 1 à conserver par le laboratoire et éventuellement 1 à conserver par l'exploitant pendant 4 mois à une température inférieure à 4°C pour d'éventuelles analyses complémentaires.

Paramètres à analyser :

Le BE CFERM, conseil technique de SMAV, définira les paramètres à analyser en concertation avec le BE SETIS, conseil technique d'Agglopoie Provence.

2. Création d'un forage supplémentaire

L'exploitant fera réaliser un forage supplémentaire en aval du site, à l'ouest des forages F1 et F2, sur des terrains naturels appartenant à la Commune de La Fare.

- CFERM proposera des zones de forages pertinentes en concertation avec SETIS.
- M. Vesperini, accompagné de M. Brante, s'assureront de la faisabilité technique (accessibilité, hauteur..).
- SMAV adressera un courrier de demande d'autorisation au Maire de La Fare (avec copie à Agglopoie Provence) puis fera réaliser ce forage.
- SMAV procédera aux prélèvements et analyses selon les mêmes modalités (fréquences, paramètres) que pour F1, F2 et F4.

3. Injection de traceurs dans le casier en activité

Une injection de traceurs dans le puits à lixiviats N°3, au sein du casier en cours d'exploitation, permettrait d'établir un lien éventuel entre la pollution souterraine détectée et l'activité du site.

A défaut, cette opération pourrait attester du bon fonctionnement du système de drainage.

Dans ce but :

- CFERM élaborera pour SMAV une méthodologie (choix du traceur, fréquences et modalités des contrôles de présence du traceur...) et obtiendra une estimation financière de l'opération. SETIS apportera son concours à cette démarche. SETIS s'est proposé de se renseigner sur la faisabilité de ce traçage et de donner à CFERM pour transmission à SMAV, la procédure et le coût approximatif de ce traçage ainsi que les entreprises pouvant le réaliser.
- A partir de ce protocole, SMAV se chargera de mettre en œuvre cette opération.

Toutes les difficultés rencontrées doivent faire l'objet d'une information immédiate de la DREAL et de l'Agglopoie.



COMMUNE DE LANÇON-PROVENCE

Lançon-Provence

Lançon, le 23 février 2012

Hôtel de Ville
Place du Champ de Mars
13680 Lançon-Provence

DREAL PACA
16, Rue Antoine Zattara

Tél. 04 90 42 98 10

Fax 04 90 42 90 18

13332 MARSEILLE CEDEX 3

E-mail : mairie@lancon-provence.fr

A l'attention de M. Gilbert **SANDON**

Dossier suivi par : Roger ARTAUD
Nos réf : GV/RA/SM
Départ : 2012/00462
Objet : Qualité des Eaux Souterraines – DSP Vautubière

Monsieur le Directeur,

Monsieur le Président d'Agglopolé Provence a bien voulu me transmettre le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 24 janvier 2012 pour évoquer la « qualité dégradée des eaux souterraines » aux abords du site d'enfouissement des déchets de Vautubière.

Je prends bonne note du relevé des conclusions de cette réunion, mais je suis surpris que la question n'ait pas été abordée des risques sanitaires encourus par d'éventuels consommateurs d'eau provenant des forages et des puits existants à proximité.

La connaissance et l'analyse de ces eaux pourraient pourtant valablement être exploitées pour avoir une meilleure visibilité du sens de circulation de la nappe et de la propagation de la pollution. En même temps, les consommateurs potentiels seraient alertés du problème de pollution, et des risques qu'ils encourent.

Le problème essentiel réside dans la connaissance des propriétés concernées (aucun inventaire ne semble exister des puits ou forages existants, que ce soit à l'ARS – précédemment chargé du recensement et du contrôle des déclarations d'ouvrages – ou en Mairie – qui possède dorénavant cette compétence), et dans la manière d'assurer une diffusion de l'information sans créer de psychose parmi la population concernée.

Je souhaite être informé :

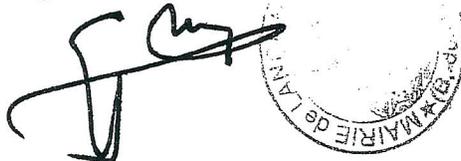
- ☞ des risques de contamination des personnes par l'absorption d'eau polluée,
- ☞ des mesures raisonnablement envisageables quant à l'information du public,
- ☞ du partage des responsabilités en cas de contamination,

../..

Je vous remercie de bien vouloir répondre à ces inquiétudes qui me semblent bien légitimes au regard de mon rôle de garant de l'ordre et de la salubrité publique sur ma Commune.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Georges VIRLOGEUX.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Virlogeux', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LANT' around its perimeter.

Copies : ARS – A l'attention de Mme Corinne VOUTIER
Agglopoie Provence – A l'attention de M. Nicolas MÉOU

MALLEMORT - PÉLISSANNE - ROGNAC - SAINT-CHAMAS - SALON-DE-PROVENCE - SÉNAS - VELAUX - VERNÈGU

MAIRIE DE LANÇON

25 MARS

Arrivée n° : 2012/8596

Monsieur Georges VIRLOGEUX
Maire de Lançon-de-Provence
Hôtel de ville
13680 LANCON-DE-PROVENCE

Salon-de-Provence, 16 mars 2012

ARRIVE le

28 MARS 2012

A LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRIVE le

29 MARS 2012

A LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Cécile BARGIN
Tél. 04 90 44 77 90

N/R : AL/JMR/NM/CB/VC - 114-03-12

**Objet : qualité des eaux souterraines au CSDND la Vautubière
votre courrier du 23 février 2012 à la DREAL PACA**

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu nous transmettre la copie du courrier que vous avez adressé à la DREAL (réf. en objet).

Vos questionnements vont dans le sens de ceux que la Communauté d'Agglomération a pu soumettre ces derniers mois aux services préfectoraux sur cette thématique.

Aussi, le Président d'AgglopoLe Provence et moi-même avons-nous saisi l'opportunité d'une réunion tenue en préfecture le 14 mars dernier pour appuyer votre requête auprès de Monsieur CELET, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Restant attentifs à vos côtés, dans le sens de l'intérêt général, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations les meilleures.

Anity



André LEONARD
Vice-Président d'AgglopoLe Provence

Copie : - Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération
- Monsieur le Maire de La Fare les Oliviers

MALLEMORT - PÉLISSANNE - ROGNAC - SAINT-CHAMAS - SALON-DE-PROVENCE - SÉNAS - VELAUX - VERNÈGLÈS

AGGLOPOLE
Provence

Communauté d'Agglomération



Salon - Etang de Berre - Durance

MAIRIE DE LANÇON

07 MAI

Arrivée n°: 2012-03865

Monsieur Georges VIRLOGEUX
Maire de Lançon-Provence
Hôtel de ville
13680 LANÇON-PROVENCE

elt
[Signature]

Salon-de-Provence, le 24 avril 2012

ARRIVE le

9 MAI 2012

Dossier suivi par Cécile BARGIN
Tél : 04.90.44.77.90

N/R.: AL/JMR/NM/CB/LC - 215-04-12
Objet : qualité des eaux souterraines - DSP Vautubière

A LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Pour information, nous vous prions de trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2012 émis par la DREAL relatif à l'affaire citée en objet.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Amis AL

AGGLOPOLE
Provence
Communauté d'Agglomération
Salon - Etang de Berre - Durance

André LEONARD
Vice-Président d'Agglopoles Provence

P.J. : citée

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MARS 2012
CSDND LA VAUTUBIERE**

Objet :

Point technique sur le suivi des eaux souterraines.

Présents :

M. Mounier, DREAL PACA
M. Rapezzi, SMAV
M. Vesperini, SMAV
Mme Defrance, BE EKOS (successeur de CFERM)
M. Méou, Agglopoie Provence
Mme Bargin, Agglopoie Provence
M. Bozonat, BE SETIS

Contexte et objectifs :

Le 24 janvier 2012, une première réunion technique sur la problématique du suivi de la qualité des eaux souterraines a eu lieu sur le site du CSDND de la Vautubière.

A l'issue de cette réunion, les mesures suivantes avaient été retenues :

- Analyse de l'eau de la source « Calissanne »
- Création d'un forage supplémentaire en aval du site
- Mise en œuvre d'un traçage hydrologique

La réunion du 26 mars 2012 a pour objectif de faire le point sur l'avancée de chacune de ces mesures et d'en définir les prochaines échéances.

1. Analyse de l'eau de la source « Calissanne »

Un premier prélèvement a eu lieu le 13 février 2012. La liste des paramètres à analyser a été établie par le BE CFERM en concertation avec le BE SETIS.

Aucune dérive n'est constatée par rapport aux résultats des mesures effectuées sur cette même source en 1994.

La conductivité est de 1675 $\mu\text{S}/\text{cm}$. Elle était de 2640 $\mu\text{S}/\text{cm}$ en 1994.

Il est à noter toutefois que les niveaux de conductivité sont naturellement élevés du fait d'un bassin versant riche en Chlorures.

Le prochain prélèvement pour analyses devra avoir lieu dans les 15 jours suivants un fort épisode pluvieux.

La nécessité de pérenniser ces analyses et la fréquence des prélèvements à suivre n'ont pas encore été établies.

2. Création d'un forage supplémentaire

Les propositions de CFERM et de SETIS sur le choix de l'emplacement du forage supplémentaire concordent en deux points particuliers.

Le plus pertinent des deux a été retenu (il s'agit du point n°2 du rapport CFERM).

SMA s'est rendu sur place, accompagné de l'entreprise de forage et d'un élu de la Mairie de La Fare Les Oliviers (propriétaire du terrain).

L'emplacement retenu convient d'un point de vue technique et en terme d'accessibilité.

Un premier devis pour le forage a déjà été remis à SMA.

Un accord officiel de la Mairie devra être demandé par SMA.

La mise en œuvre de ce forage devra avoir lieu impérativement avant le 15 juin 2012, c'est-à-dire avant la « période feu » durant laquelle l'accès au massif sera fortement limité.

M. Mounier alerte sur le fait que cette période pourrait même être avancée par le Préfet en raison de la forte sécheresse actuelle. **Il serait donc plus prudent d'effectuer le forage avant le mois de juin.**

Lors de ce forage, un relevé géologique devra être effectué à partir du carottage ou par diagraphie « Gamma Ray » afin notamment de visualiser d'éventuels niveaux argileux susceptibles de constituer des barrières d'étanchéité horizontales.

Enfin, SMA devra envoyer une déclaration de forage à la DREAL.

3. Injection de traceurs dans le casier en activité

SETIS a rédigé une note technique pour le traçage hydrologique.

Cette note, distribuée à tous les participants, décrit les différents paramètres à prendre en considération ainsi qu'un scénario envisageable et une liste d'intervenants potentiels.

EKOS élaborera un cahier des charges à partir de ces éléments. SETIS apportera son expertise à EKOS dans ce cadre.

La consultation devra être lancée avant fin avril 2012.

Les éléments suivants ont été provisoirement retenus :

- Injections des traceurs au sein du forage F4, du puits à lixiviats n°3 et du PZ1 d'ORTEC.
- Contrôles au niveau des forages F1, F2, F4 et F6 (futur forage).
- Des traceurs différents devront être choisis pour chaque point d'injection afin de les distinguer les uns des autres sur les points de contrôle.
- Le choix de traceurs détectables sur site (xanthéniques) permettrait un contrôle quotidien. Une analyse serait alors déclenchée en cas de détection.

Une réunion de validation du scénario sera organisée mi-mai 2012 avec l'entreprise retenue. Cette réunion sera aussi l'occasion de définir la période la plus propice pour commencer les injections.

S'il s'avère pertinent d'attendre l'automne (reconstitution des nappes) pour lancer cette opération, **tout doit être prêt techniquement dès le mois de juin 2012.**

Toutes les difficultés rencontrées doivent faire l'objet d'une information immédiate de la DREAL et de l'Agglopoie.